



## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du LUNDI 17 AOUT 2020

DLB 2020/358

L'an deux mille vingt et le lundi 17 août à 18 heures, les membres du Comité Syndical du SMICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle polyvalente de Roujan, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 06/08/2020

**Affichage de la convocation :** 06/08/2020

**Présents :** Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRIL, Francis CASTAN, Patrick CATALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Francis FORTE, Sébastien FREY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRN, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Jean-Louis MONTAULON, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Françoise QUEUX, Daniel RENAUD, Joël RIES, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Alain RYAX, Michel SALLES, Véronique SALGAS, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICAR, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES-FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Ghislain TOURREAU, Gérard MARTINEZ, Jean-François JACQUET, Gérard PEREZ, Pascal FICHAUX, Guy GALONNIER, Martine VIBAREL, Rachel SACUCCI, Michel BLANQUEFORT.

**Excusés :** Jean-Louis ABADIE, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe FAURE, André FRETAY, Dominique MARCOS, Philippe NAVARRO, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAU, Véronique REY, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Gaby RUIZ.

**Secrétaire de séance :** Vincent HUGOT-CONTE

#### **Objet : Election des Vice-Présidents du SMICTOM Pézenas-Agde**

Monsieur le Président invite l'Assemblée délibérante à procéder à l'élection des 15 Vice-Présidents.

Il propose d'effectuer les désignations des membres du Bureau du Syndicat dans le cadre de scrutins à bulletins secrets.

Il est proposé de prolonger la mission des assesseurs confiée aux personnes désignées lors de l'élection du Président.

A l'issue des opérations électorales, les membres du Bureau du Syndicat sont les suivants :

1<sup>er</sup> Vice-président : Armand RIVIERE,  
2<sup>ème</sup> Vice-président : Rémy GLOMOT,  
3<sup>ème</sup> Vice-président : Jordan DARTIER,  
4<sup>ème</sup> Vice-président : Claude ALLINGRI,  
5<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean AUGÉ,  
6<sup>ème</sup> Vice-Président : Georges LOPEZ,  
7<sup>ème</sup> Vice-Président : Pierre-Marie MARHUENDA,  
8<sup>ème</sup> Vice-Président : Michel FARENC,  
9<sup>ème</sup> Vice-Président : Lionel PUCHE,  
10<sup>ème</sup> Vice-Président : Mathieu BENEZECH,  
11<sup>ème</sup> Vice-Président : Sylvian VIALE,  
12<sup>ème</sup> Vice-Président : Gérard ABELLA,  
13<sup>ème</sup> Vice-Président : André ALBERTOS,  
14<sup>ème</sup> Vice-Président : Christiane MOTHES,  
15<sup>ème</sup> Vice-Président : Frédéric GUARNIERI.

Les 15 Vice-présidents, élus à la majorité absolue, sont déclarés aussitôt installés dans leurs fonctions.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an que ci-dessus.



Le Président,

  
Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 20 août 2020 et de sa publication le 20 août 2020

A Nézignan l'Évêque, le 20 août 2020